

CONDITIONS GENERALES D'EMBALLAGES A PARTIR DU 01 JUILLET 2003 EN EUROS

1. CAUTIONS ET FRAIS DE RECONDITIONNEMENT

| | Emballages | Cautions | frais de reconditionnement | locations/jour calendrier * |
|---|-------------------------|----------|----------------------------|-----------------------------|
| | | EUR | EUR | EUR |
| 1 | Bidon PLT 20-25-30 lt | 8,68 | 0,89 | - |
| | Bidon PLT 60 lt | 11,16 | 1,81 | - |
| 2 | Fût de 200 lt mét.+ PLT | 29,75 | 4,96 | - |
| 3 | Palette : | | | |
| | bois | 14,87 | - | - |
| | plastique | 99,16 | - | - |
| 4 | Multibox : | | | |
| | lourd : + de 800 lt | 1065,94 | - | 1,40 |
| | léger : + de 800 lt | 297,47 | - | 1,40 |
| | inox 316L : + de 800 lt | 1859,20 | - | 2,39 |
| | C (cage) - Multibox C | 297,47 | - | 1,15 |

Les cautions et les frais de reconditionnement seront portés en compte lors de la facturation des produits conditionnés et livrés. Les cautions des emballages ne sont pas soumises à la T.V.A., mais les frais de reconditionnement sont soumis à la T.V.A. au taux en vigueur. Les frais de location s'entendent par jour calendrier date de livraison et date de retour incluses.

2. IMMOBILISATION DES EMBALLAGES

Les emballages cautionnés restent la propriété du vendeur. Ils doivent lui être restitués franco dans les 2 mois de la date de livraison, en bon état tant intérieur qu'extérieur, fermés hermétiquement, propres et non souillés, n'ayant pas contenu d'autres produits que ceux pour lesquels ils ont été facturés. Ils doivent être totalement vides et ne pas contenir de restants ni de résidus. Le vendeur se réserve le droit de ne pas créditer les emballages cautionnés si ce qui précède n'était pas respecté.

3. REPRISE DES EMBALLAGES PAR LE FOURNISSEUR

La reprise est faite gratuitement si elle a lieu à l'occasion d'une fourniture équivalente et si les emballages sont groupés au lieu de déchargement. Dans les autres cas, les frais exposés sont à charge du client.

4. FRAIS D'ENTRETIEN DES EMBALLAGES REPRIS OU RETOURNES

1. Bidons sales, troués : déclassés et non-crédités
 Bidons contenant des restants ou résidus : non-repris et non-crédités
2. Fûts sales, rouillés, abîmés et endommagés : déclassés et non-crédités
 Fûts contenant des restants ou résidus : non-repris et non-crédités
 Bonde manquante : 3 €.
3. Multibox 800 - 1.000 lt. : détérioration de vannes, joints, couvercles, armatures métalliques, cuve en Polyéthylène etc.
4. Les frais de réparation, de nettoyage ou de destruction sont à charge du client.*

5. DIVERS

Certificat d'analyse : 15 €/pièce
 Duplicata fiche de sécurité suivant législation CEE155 : 10 €/pièce
 PS : Ces conditions annulent et remplacent les conditions précédentes.